

Conditions générales

1. Modalités d'inscription

Dans les 15 jours suivant de votre bulletin d'inscription au secrétariat, vous recevrez la confirmation de votre inscription, ainsi qu'un numéro de référence à rappeler lors de tout contact avec nos services.

Le voyageur déclare qu'il est médicalement, physiquement apte à effectuer le voyage. Le voyageur présentant une incapacité physique ou psychique, un problème de mobilité, nécessitant un traitement ou une assistance médicale ou étant enceinte, doit impérativement nous en informer. Nous nous réservons le droit de refuser un voyageur si, pour des raisons objectives et non-discriminatoires, il s'avère que celui-ci n'est pas apte à y participer.

2. Prix et paiements

Sauf indications contraires, tous nos prix comprennent le transport, le logement en pension complète, le pic-nique du voyage de retour, les assurances assistances. Votre place est réservée dès l'instant où vous réservez la confirmation écrite de votre inscription. L'acompte de 200 € doit être réglé dans les 15 jours suivant la facture. Le solde sera payé 3 semaines avant le départ ou plus tard.

3. Modification de la commande ou cession du contrat

Toute modification de la commande ou cession du contrat par le voyageur intervenant dans les trente jours -au moins- précédant dans le départ pourrait entraîner des frais administratifs de maximum 50€ par personne en plus des frais exigés par le(s) prestataire(s) concerné(s).

4. Logement

Chambres individuelles: elles sont peu nombreuses, un supplément sera alors demandé

Chambres doubles: pour partager la chambre avec une autre personne, mentionnez son nom sur votre bulletin d'inscription. Si vous ne connaissez personne, nous tenterons de trouver quelqu'un.

5. Passage des frontières

Documents d'identité: dans un pays de l'Union Européenne pour les Belges, la carte d'identité électronique suffit. Les étrangers s'informeront auprès du consulat de leur pays d'origine. Les enfants de moins de 12 ans auront une carte d'identité (Kids ID) délivrée par la commune. Toutes les personnes de moins de 18 ans ne voyageant pas avec leurs parents, devront posséder une autorisation parentale légalisée par la commune.

6. Frais annulation

Quelle qu'en soit la raison, une inscription annulée entraînera des frais d'annulation. Celle-ci doit être notifiée uniquement par écrit au secrétariat et justifiée par l'envoi d'un document justificatif (daté et signé).

| | |
|----------------|--------------------|
| Avant le 31/06 | € 50 pp |
| Dès le 01/07 | € 200 pp |
| Dès le 01/08 | 100% du prix total |

Assurance annulation

7. Assurance annulation

Nous ne proposons pas d'assurance annulation. Nous recommandons vivement de vous couvrir auprès de votre assureur.

8. Responsabilités de l'organisateur

La direction décline toute responsabilité concernant les accidents qui pourraient se produire au cours du voyage ou pendant le séjour. De même la direction ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels vols, pertes, retards, ou tant autre désagrément.

9. Loi sur le volontariat (bènevoles)

En application de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, l'ASBL Archidiocèse de Malines-Bruxelles, a pour but, de gérer, à la demande de l'Eveque diocésain, les différents services diocésains qui soutiennent la pastorale diocésaine tels que: pèlerinages, catéchèse, liturgie; cette énumération n'est pas limitive. Une assurance responsabilité civile est souscrite. Chaque volontaire est tenu au secret professionnel, conformément à l'article 458 du code pénal.

10. Traitement des données à caractère personnel

L'utilisateur est informé que les données à caractère personnel le concernant, à savoir ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone peuvent être collectés dans le cadre de l'inscription au pèlerinage et qu'avec son consentement il autorise expressément l' Archevêché de Malines-Bruxelles , en tant que responsable du traitement à procéder à cette collecte. Ces données pourront ensuite exclusivement traitées aux fins d'informer des activités et services offerts par l'Archevêché de Malines-Bruxelles.

L'utilisateur dispose d'un droit de rectification, de suppression de ses données, un droit de limitation ou d'opposition du traitement pour motifs légitimes, un droit de retirer son consentement à tout moment.

L'utilisateur peut exercer ses droits en adressant au courriel à l'adresse lourdesmb@diomb.be ou un courrier postal a l'adresse suivante Archevêché Malines-Bruxelles, service pèlerinage diocésain, Wollemarkt 15 2800 Malines.

11. Maladie -Assistance

Vérifiez bien si vous êtes en ordre de cotisation au niveau de votre mutuelle.

Afin de préserver vos droits vis-a-vis de mutuelle, au cas où vous seriez malade durant le pèlerinage, renseignez-nous auprès de votre mutuelle pour savoir quels sont les documents nécessaires relatifs aux remboursements des soins médicaux à l' étranger. carte européenne d' assurance maladie).

Pour tous les pèlerinages, une assurance est incluse en cas d'accident ou de maladie survenant à l'étranger. Cette assurance prend en charge les frais médicaux (en complément des remboursements de votre mutuelle), les frais de transport médical ou de rapatriement, éventuellement le rapatriement du corps en cas de décès. Si vous disposez déjà d'une assurance de ce type, celle-ci interviendra prioritairement en cas de besoin. Toutefois, en cas de sinistre, une seule assurance interviendra. Tout accident (ou maladie) survenant lors d'un pèlerinage, doit être signalé au représentant des Pèlerinages de Malines-Bruxelles qui accompagne.

Les frais de soins résultant d'une maladie qui existait déjà avant le départ ne seront pas couverts.

L'arrêt prématuré d'un pèlerinage par suite de maladie ou accident ne peut, en aucun cas, donner lieu à un remboursement quelconque.

12. Responsabilité civile

La responsabilité civile de chaque pèlerin est automatiquement assurée.

13. Droit à l'image

Des photos seront prises durant le pèlerinage par un photographe officiel ou par des pèlerins. Si vous ne voulez pas qu'une photo soit publiée, veuillez en informer le secrétariat en adressant un courriel à l'adresse ourdesmb@diomb.be .